

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 22 mars 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/03/22-2/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190322-lmc100000018732-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 26/03/2019

Réception Préfet : 26/03/2019

Publication RAAD : 26/03/2019

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale
Rapporteur : GARREAU-MILLOT Isoline

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Cession de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing.

Le Département est propriétaire de l'ancienne gendarmerie de Moret-sur-Loing, aujourd'hui désaffectée et déclassée. Ce bien est en recherche d'acquéreur depuis plusieurs années, après un premier projet abandonné. Le Département vient de recevoir une offre à hauteur de 155 000 € de Trois Moulins Habitat, propriétaire des anciens logements des gendarmes dans un immeuble voisin.

Il est proposé d'y donner une suite favorable sachant que la valeur vénale de ce bien est estimée à 170 000 € par France Domaine.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis de France Domaine n°2018-316V0493 du 28 mai 2018,

Vu l'article 1 de la délibération du Conseil départemental n°CD-2015/12/18-2/09, relatif au déclassement dans le domaine public privé départemental de l'ancienne gendarmerie située 28 rue Edmond Dupray à Moret-sur-Loing,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger les articles 2, 3 et 4 de la délibération du Conseil départemental n°CD-2015/12/18-2/09, relatifs à la cession de l'ancienne gendarmerie située 28 rue Edmond Dupray à Moret-sur-Loing,

Article 2 : d'approuver la cession des parcelles bâties cadastrées à Moret-Loing-et-Orvanne section AD n°298, 299 et 360, d'une surface totale de 1 226 m² à la Société Trois Moulins Habitat, pour le prix de 155 000 €,

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, tout acte destiné à concrétiser cette cession,

Article 4 : d'imputer la recette correspondante sur l'opération « cessions d'immeubles » de l'action « services départementaux-acquisitions et cessions ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT jusqu'au rapport n° 5/04 inclus
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne